

REUNION DU 27 OCTOBRE 2022

(7 / 2022)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni dans la **Salle de Conseil de la Mairie**, sous la présidence de M. Pierre HERVE, Maire.

Membres en exercice : 14

Étaient présents : Mesdames DUPONT Frédérique, LECLERC Brigitte, MONDIN Dominique, PEQUIGNOT Corinne et Messieurs DEMINIER Jean-Louis, FERRARI Bruno, GABORIAUD Jean-Michel, GUILBERTEAU Jean-Paul, HERVE Pierre et TERRIERE Anthony.

Absents excusés : Mme TRICOIRE Nathalie (pouvoir à Mme PEQUIGNOT)
Mr TIBURCE Jean-Michel (pouvoir à Mr TERRIERE)
Mr LEBLANC Jean-Sébastien (pouvoir à Mme DUPONT)
Mme RESSOUCHE Karine (pouvoir à Mr FERRARI)

Secrétaire : Mme Dominique MONDIN

Convocation le 20 octobre 2022

Ordre du jour

- Droit de préemption : DIA
- Choix du devis pour la restauration des actes d'Etat Civil
- Affiliation du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde au CDG 17
- Dépenses d'investissement – FCTVA
- Décision Modificative n°4 : Opération d'ordre EP 2
- Revalorisation loyer logement communal
- Convention d'Assistance Technique Générale – Syndicat de la Voirie
- Modification des statuts de la CDA de Saintes
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, M. HERVE ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion. Aucune remarque sur celui-ci, il est donc accepté à l'unanimité.

M. HERVE nomme la secrétaire de séance, Madame Dominique MONDIN.

1. Droit de préemption : DIA – D20221027001

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a renoncé à préempter sur les ventes suivantes :

- L'immeuble de M. VILLARD Philippe, 114C rue de Saintonge
- L'immeuble de M. GRENON Stéphane, 21C rue du Grand Village (lot 3)

2. Choix du devis pour la restauration des registres d'Etat Civil – D20221027002

La commune de SAINT SEVER a conservé tous les registres de l'Etat Civil depuis 1674. Malheureusement, certains sont très abîmés et doivent être restaurés.

Pour les deux derniers registres les plus endommagés ainsi qu'une table décennale, quatre devis ont été demandés auprès de prestataires spécialisés et envoyés ensuite aux Archives départementales pour examen et avis techniques. Monsieur le Maire précise que cette opération peut bénéficier d'une aide du Département de 50% du coût hors taxe des travaux, dans le cadre du Fonds Départemental de soutien aux communes pour la restauration de leur patrimoine documentaire historique.

Sur les quatre devis envoyés, seul deux ont été validés par les Archives Départementales :

- Atelier QUILLET pour un montant de 1 179,36€ TTC (982,80€ HT)
- Atelier du Patrimoine (*sans la table décennale*) pour un montant de 1 671,45€ TTC (1 392,88€ HT)

Le conseil municipal vote, à l'unanimité pour le devis de l'atelier QUILLET et autorise le maire à demander la subvention associée.

3. Affiliation du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde au Centre de Gestion de la Charente-Maritime – D20221027003

Le Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Conformément au Code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2023.

Il convient donc que le conseil municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

4. Dépenses d'investissement – FCTVA – D20221027004

L'arrêté du 26 octobre 2001 fixe à 500 € TTC le seuil en dessous duquel les biens meubles ne figurant pas sur la liste sont comptabilisés en section de fonctionnement.

Ces acquisitions peuvent être affectées en section d'investissement afin de bénéficier du F.C.T.V.A sur délibération expresse du Conseil Municipal et sous réserve qu'ils figurent dans la liste complémentaire élaborée annuellement par cette même assemblée, à condition que ces biens meubles ne soient pas inclus dans les comptes de charges et qu'ils revêtent un caractère de durabilité.

Cette liste se compose comme suit :

- ✓ chauffe-eaux
- ✓ électroménagers (réfrigérateur, micro-ondes, aspirateur etc.)
- ✓ petit mobilier
- ✓ matériels techniques, d'assainissement, électriques et de voirie
- ✓ matériels de projection
- ✓ panneaux de signalisation routière et accessoires
- ✓ panneaux signalétiques de bâtiments ou de lieux publics y compris des accessoires
- ✓ panneaux signalétiques de sécurité (plans etc.)
- ✓ matériels protection incendie (extincteurs, blocs de secours etc.)
- ✓ ainsi que tout matériel jugé suffisamment durable par Mr le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de **valider** la liste ci-dessus et d'**autoriser** Monsieur le Maire à imputer ces biens meubles d'un montant inférieur à 500 € en section d'investissement dans la limite des crédits prévus au budget.

5. Décision Modificative n°4 : Opération d'ordre EP 2 – D20221027005

Suite à une facture complémentaire de lampadaire, une opération d'ordre non prévue dans le budget doit être ajoutée. Le résultat est un ajout de **569,29€** en dépense et recette d'investissement (*opération d'ordre*).

Le budget primitif d'investissement était équilibré à 246 480,07 € et passe à **247 049,36 €**.

6. Revalorisation loyer logement communal – D20221027006

Chaque année à date anniversaire, le loyer du locataire du 55, rue de Saintonge doit être révisé selon l'indice des loyers du 3^{ème} trimestre, soit cette année + **3,49%**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal vote pour une augmentation de 3%, soit **15€ supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2023**.

7. Convention d'Assistance Technique Générale – Syndicat de la Voirie – D20221027007

Dans le souci d'une meilleure gestion du budget de la collectivité, notamment en termes de dépenses de voirie, le Syndicat Départemental de la Voirie propose :

Une mission de 13 domaines de conseil d'Assistance Technique Générale qui permettrait une assistance technique et administrative auprès de nos services et qui ferait l'objet d'une facturation forfaitaire annuelle de **150€** par an.

La production d'un diagnostic de voirie recensant les aspects géométriques de la voirie communale, son état structurel, la présence d'ouvrage d'art ainsi qu'une estimation par ratios du coût du maintien de la voirie en bon état de service, et qui ferait l'objet d'une facturation ponctuelle, appelée après la remise des documents afférents à la collectivité, de **1 200€** selon le linéaire de voirie estimé à ce jour.

Le Syndicat propose également la production d'actes de gestion, tels qu'arrêtés de circulation, autorisations et permissions de voirie, arrêtés d'alignement a raison de **25€** par acte de gestion (hors arrêtés d'alignement **50€**).

La convention est proposée pour la période du **1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer à la nouvelle convention du Syndicat Départemental de la Voirie.

8. Modification des statuts de la CDA de Saintes : Nouvelle compétence facultative – D20221027008

Une nouvelle compétence facultative s'ajoute aux statuts de la CDA : « *Participation à une convention France Services dans les quartiers politique de la Ville et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations* »

Après en avoir délibéré, avec 1 abstention (*Mme LECLERC*) et 13 voix pour, le conseil municipal adopte, la modification statutaire.

9. Questions diverses

M. FERRARI explique au conseil que le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) doit être mis à jour avant la fin de l'année. Il est obligatoire à cause des risques d'inondation de la commune. Il doit recenser, entre autres, les personnes fragiles de la commune, les risques industriels, les élevages etc. N'ayant pas de liste à jour, M. FERRARI demande s'il peut faire du « porte à porte » afin de recenser les personnes concernées. M. le Maire l'y autorise. Selon M. GUILBERTEAU la solidarité existe comme cela a pu être constaté lors des dernières inondations, mais il serait normal d'avoir une liste en mairie afin de n'oublier personne. Mme LECLERC propose un mot dans les boîtes aux lettres. Néanmoins il risque d'y avoir peu de retour d'où la prise de contact direct. De plus, la commune a un nouveau téléphone portable pour les **urgences** qui sera utilisé dans le PCS ainsi que lorsque la mairie sera fermée.

M. TERRIERE informe le conseil des avancées du futur lotissement communal. Les travaux sont en bonne voie. La commission s'est réuni afin d'étudier les propositions d'achat de terrain, l'étude est en cours. Il souhaite également savoir, si le conseil est d'accord pour commencer l'étude d'une future extension ? Les élus préfèrent attendre l'aboutissement des dossiers avant de se prononcer.

M. DEMINIER souhaite savoir où en est l'avancement des travaux des trottoirs devant chez lui ? car c'est un endroit dangereux et les parents n'ont pas d'autre choix que de marcher sur la route avec leurs enfants alors que les automobilistes roulent souvent trop vite. M. TERRIERE répond que des devis étaient en cours mais que les différentes propositions faites au département ont toutes été refusées. C'est une route départementale donc la mairie ne peut pas décider seule des travaux. M. DEMINIER a également été interpellé par un administré concernant son impossibilité de se raccorder au réseau collectif. M. HERVE répond que sa demande concerne un chemin privé et que la mairie ne peut pas intervenir.

La CDA de Saintes a remanié toutes ses commissions, elles sont désormais au nombre de 19 au lieu de 8. M. HERVE les listes donc et propose aux conseillers intéressés de s'y inscrire. Le tableau sera remis au propre et renvoyé à tous les élus pour confirmation, puis à la CDA.

M. le Maire fait un compte-rendu de la réunion avec la gendarmerie qui a eu lieu à Rouffiac le 18 octobre dernier concernant le dispositif « participation citoyenne » de leur service.

SOLURIS demande à la commune de nommer un référent cybersécurité (en lien avec l'agent communal référent RGPD). M. GABORIAUD est volontaire pour répondre à cette demande.

Mme DUPONT souhaite savoir à qui s'adresser concernant l'ajout de nouveaux arrêts de train à la gare de Beillant ? Elle a constaté qu'il n'y en a que deux, un le matin et un le soir. Mme LECLERC répond qu'un arrêt supplémentaire aurait été ajouté, mais elle va se renseigner.

Mme PEQUIGNOT a assisté à une réunion de la Saintonge Romane où Mme MARCILLY est intervenue et a précisé qu'elle se rapprocherait des collectivités du département afin de les rencontrer.

Mme LECLERC rappelle aux élus qu'il a été transféré un mail de l'AMF aux élus concernant le « Contrat d'engagement républicain ». Il s'agit d'un engagement signé par les associations par rapport à leurs actions. Les documents seront déposés dans un dossier avec les associations.

M. FERRARI demande quand est-ce qu'une commission travaux aura lieu ? M. TIBURCE étant absent, il lui répondra à son retour.

M. DEMINIER fait un compte-rendu de sa réunion de sécurité routière ayant eu lieu le 06 octobre à Saintes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21 heures 45**.

Le Maire
Pierre HERVE

La Secrétaire
Dominique MONDIN

DEMINIER Jean-Louis		MONDIN Dominique	
DUPONT Frédérique		PEQUIGNOT Corinne	
FERRARI Bruno		RESSOUCHE Karine	
GABORIAUD Jean-Michel		TERRIERE Anthony	
GUILBERTEAU Jeu-Paul		TIBURCE Jean-Michel	
LEBLANC Jean-Sébastien		TRICOIRE Nathalie	
LECLERC Brigitte			